



# Paiement année scolaire 2025-2026

- La contribution annuelle de base des familles s'élève à 210 €.
- La cotisation à l'association du réseau des écoles de la Roche-Bernard est d'un montant de 6€ (prélevé en octobre),
- Option : les parents qui le souhaitent peuvent apporter une contribution volontaire de 20 € ou 40 € supplémentaires en soutien à l'établissement.  
NB : Vous n'obtiendrez aucun reçu fiscal en contrepartie de ce don.

**Merci de cocher le montant choisi :**

<input type="checkbox"/> 210 €	<input type="checkbox"/> 230 €	<input type="checkbox"/> 250 €
--------------------------------	--------------------------------	--------------------------------

NOM et Prénom du Responsable légal : .....

Adresse: .....

Nom et Prénoms des enfants scolarisés à l'école.	Classe en 2025-2026

- choisit :  le paiement en espèces ou par chèque annuel (attendre la facture)  
 le paiement en espèces ou par chèque mensuel (attendre la facture)  
 le prélèvement automatique au 10 mois (octobre à juillet)

Ici, place réservée pour COLLER votre RIB pour ceux qui choisissent le  
prélèvement (même si c'était déjà le cas les années précédentes)

AUTORISATION DE PRELEVEMENT (ICS : FR69ZZZ614330)

Je soussigné, ..... autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par l'OGEC de l'école Saint Joseph.

Fait à ..... le.....  
Signature du (des) responsable(s) légal(aux)